



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation continue

Question écrite n° 39547

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan demande à M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité de bien vouloir lui faire connaître les raisons pour lesquelles ont été supprimés les chéquiers-langues dont bénéficiaient les demandeurs d'emploi par accord entre la Région Île-de-France et l'ANPE. En effet, compte tenu du contexte de crise économique et du nombre de salariés qui, suite à la fermeture de leur entreprise, vont devoir choisir une reconversion professionnelle, il est surprenant que l'apprentissage ou le perfectionnement d'une langue étrangère, qui peut faciliter cette reconversion ne soit plus pris en charge. Il souhaiterait s'assurer que le Gouvernement fera en sorte de rétablir ces chéquiers-langues.

Texte de la réponse

Le conseil régional d'Île-de-France, en charge des formations technologiques comme de la formation continue, avait, à ce dernier titre, institué un dispositif « chéquier langues » au profit des demandeurs d'emploi franciliens, sur prescription des opérateurs (ANPE ou réseau jeunes). Conformément au principe de la libre administration des collectivités territoriales, ce même conseil régional a décidé de mettre fin à ce dispositif et de développer d'autres offres de formation, essentiellement professionnalisantes, comportant fréquemment des modules d'appropriation de langues étrangères à vocation technique. La mise en place du « pôle emploi » et la signature d'une convention État-région-pôle emploi vont être l'occasion de redéfinir les priorités en matière de formation au profit des demandeurs d'emploi, notamment au regard de l'appropriation des langues étrangères par ceux-ci.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39547

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 221

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3581